



## SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : [fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)

### Comité Technique Local du 05/04/2016

#### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU  
M. PAILLET  
M. RAYMON  
Mme GIGUET  
M. GARBUNOW

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

#### REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)  
M. DEJOU (FO)  
Mme BOURGADE (FO)  
M. HINDERSCHID (CGT)  
M. BRUN (CGT)  
M. BONNEAU (CGT)  
M. LAROUSSINIE (Solidaires)  
M. SERRE (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

*Nous vivons une époque formidable : l'ensemble des pays de l'Union européenne se livrent à une perpétuelle course à l'échalote de moins-disant social et fiscal que nul ne peut gagner sauf à s'aligner sur des normes sociales dignes des débuts de l'ère industrielle. Pensant y arriver, les experts font fonctionner ce qui leur tient lieu de cerveau c'est-à-dire la calculette : peu important les conséquences en termes de cohésion sociale et de qualité de vie, il faut que ça rentre dans l'enveloppe budgétaire quitte à réduire dans des proportions significatives les droits des salariés et à n'offrir comme perspective que la résorption des déficits ce qui demeure très court en tant que projet politique et ne fait plus rêver personne. Certains politologues n'ont de cesse ensuite de gloser sur la prétendue désaffection des peuples pour les institutions et la démocratie dans de longs articles aussi stériles que porteurs d'une vision à très courte vue. C'est, de leur part, oublier un peu vite qu'une vision partagée de l'avenir ne peut se construire que pour et avec les peuples. La DGFIP ne fait malheureusement pas exception dans ce maelström de modifications permanentes, toutes sous-entendues par les contraintes budgétaires.*

*Depuis plusieurs semaines, les français se mobilisent pour le retrait du projet de loi Travail qui a notamment pour but à la fois d'inverser la hiérarchie des normes, l'accord d'entreprise primant l'accord de branche et le Code du travail, et de faciliter les licenciements. Dans l'immédiat, le privé serait directement impacté, mais il faudrait être naïf pour croire que si ce projet passait, le public ne serait pas touché.*

*La décentralisation des négociations dans le public signerait la fin des statuts nationaux. Ainsi, les agents de la DGFIP se sentent légitimement concernés comme en témoigne le nombre important de grévistes jeudi dernier.*

*En outre, les agents des finances publiques se voient attaquer de toute part et principalement sur les 3 points suivants :*

*D'abord, dans le cadre de la mise en place du Protocole PPCR (Parcours professionnel Carrières et Rémunérations), le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des*

*Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va être l'outil de la rémunération et du déroulement de carrière au mérite, de la modulation des régimes indemnitaires à partir, de plus, d'une évaluation plus que contestable.*

*La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire aboutira inévitablement à la mise en concurrence des agents dans le collectif de travail et à **la rupture de l'égalité de traitement**, principe fort du Statut Général des fonctionnaires. FO DGFIP s'oppose à la mise en place de ce RIFSEEP prévu en 2017.*

*Ensuite, l'échéance annoncée de la mise en place du prélèvement à la source s'approchant, nous ne pouvons qu'être inquiets sur les risques de réorganisation de nos services, point qui de plus n'a toujours pas été abordé à ce jour. Nous vous rappelons notre opposition au prélèvement à la source, qui ne se sera en rien une simplification pour nos concitoyens et qui risque de remettre en cause l'impôt progressif auquel nous sommes attachés.*

*Enfin, le projet de notre Direction Générale de mettre en place des centres de services communs en charge de réaliser l'ensemble des tâches du secteur public local de nos trésoreries annonce la fin de notre réseau de comptables municipaux, ce qui est, pour nous, totalement inacceptable mais aussi la fin à terme du principe de séparation ordonnateur/comptable.*

*Ce n'est malheureusement pas l'ordre du jour de ce CTL qui nous rassurera. En effet, y figurent la présentation du budget de fonctionnement 2016 toujours en baisse et deux nouvelles restructurations : d'une part, le rattachement du contrôle sur pièce de la contribution à l'audiovisuel public au pôle de la redevance de Toulouse et du contrôle sur place au PCE, et d'autre part le transfert du Pôle enregistrement du SIE d'Aurillac vers le SPF.*

*Si vous nous expliquerez que ces restructurations sont mineures, elles participent à cette volonté de modifications permanentes de la DGFIP au seul motif des contraintes budgétaires.*

*Dans ce contexte, FO-DGFIP continue de revendiquer :*

- la défense du service public et du statut ;*
- le maintien de toutes les missions de la DGFIP ;*
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ;*
- l'augmentation de la valeur du point d'indice. »*

## **1) Approbation des PV des 17 décembre 2015 et 7 janvier 2016 :**

Les PV sont approuvés.

## **2) Exécution budgétaire 2015 et budget prévisionnel 2016 :**

Concernant le budget 2015, l'ensemble des crédits a été consommé pour un montant de 1 073 521 €.

Les points principaux de cette exécution budgétaire sont :

- une augmentation sensible de la ligne « Sécurité fonctionnement » suite notamment à la nécessité de faire passer des transporteurs de fonds pour des Trésoreries ne pouvant plus dégager à la Poste.
- une augmentation des frais de transports suite à l'achat de 2 véhicules.

Le budget national 2016 de la DGFIP est en baisse de 4,5 %. Pour la DDFiP du Cantal, il semble qu'il soit stable. Nous utilisons le terme « semble être stable » car à ce jour, en raison des dotations complémentaires qui ne sont déléguées qu'en cours d'année, celles-ci pourraient être en baisse par rapport à l'exercice 2015.

Du fait des diminutions du budget, le renouvellement du matériel informatique qui s'effectuait auparavant tous les 4 ou 5 ans, se fait dorénavant tous les 6 ans.

Désormais, les imprimantes-photocopieurs ne sont plus achetés mais sont pris en leasing.

La ligne « sécurité fonctionnement » augmentera encore en 2016 en raison de la nécessité de renuméroter l'ensemble des centrales d'alarme de télésurveillance dans la perspective d'un nouveau marché national.

Nous avons posé la question de travaux à la Trésorerie de Maurs. Depuis la fermeture de la Trésorerie de St Mamet et le transfert de 2 emplois, il y a nécessité de réfection du poste. L'aménagement d'un coin de repas tel que défini par les services sociaux n'étant pas possible, une pièce va cependant être refaite par les agents de service (sol, plafond, murs) par le biais d'un cofinancement DDFiP-Mairie. Ces travaux devraient avoir lieu avant la fin de l'été et pourraient également concerner un rafraîchissement de l'ensemble des peintures et le changement de fenêtres.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce budget.

### **3) Evolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public et ses conséquences sur l'affectation des agents :**

Actuellement, un agent de la DDFiP du Cantal effectue les missions de contrôle sur pièce et sur place à la fois des professionnels et des particuliers.

A compter du 01/09/2016, le contrôle des particuliers ne deviendra qu'un contrôle sur pièce et sera réalisé par le pôle de la redevance de Toulouse (POLRE). C'est donc un abandon de la mission de contrôle sur place des particuliers.

La mission de contrôle sur pièces et sur place des professionnels sera confiée au PCE. Notre collègue sera donc affecté au PCE.

Devant l'abandon de cette nouvelle mission, nous avons voté contre, comme l'ensemble des organisations syndicales.

### **4) Adossement du Pôle enregistrement au SPF :**

Le Pôle enregistrement du SIE d'Aurillac, doté actuellement de 4 emplois (3B et 1C), sera transféré au SPF au 01/03/2017 pour constituer le SPFE (Service de la Publicité Foncière et d'Enregistrement).

Ces 2 missions étant différentes, nous nous posons la question de l'intérêt de cette restructuration, tant pour le personnel que pour le contribuable.

De plus, quel peut-être l'avantage de réunir ces 2 services en grande difficulté (150 jours de retard pour le SPF), sachant que ce transfert générera un parcours de formation important pour l'ensemble du personnel et un apprentissage de nouvelles applications informatiques ?

Enfin, le stock des dossiers non encore traités à la date de mise en place du SPFE sera résorbé par le SIE d'Aurillac.

Bien évidemment, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre.

## 5) Questions diverses :

M. MORICEAU nous informe qu'il n'y aura pas d'autres restructurations en 2017.

Cependant, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale aura un impact sur notre réseau.

A notre question portant sur les centres de services communs évoqués dans notre déclaration liminaire, la Direction nous apprend qu'elle mettra en place en 2017, une cellule spécifique en expérimentation basée à la Direction et composée d'agents de l'EDR. Leur mission consistera à faire le travail SPL sous Hélios pour aider les trésoreries en difficulté. Ceci confirme notre crainte de voir rapidement le métier de comptable municipal disparaître !

*Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac,, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Xavier Antony.*

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



### BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt